

République Française
Département : ORNE
Arrondissement : Argentan
TRUN - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 08 avril 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vincent LEBRETON.

Secrétaire de la séance : Monsieur Hervé BROC

Présents : Monsieur Vincent LEBRETON, Madame Florence ECOBICHON, Monsieur Hervé BROC, Monsieur Fabien JOUADÉ, Madame Lydia POUPIN, Madame Léa VIEL, Monsieur Pascal JEHAN, Monsieur Fabrice PESCHET, Madame Sophie DUVAL, Madame Mélanie LESELLIER, Madame Laëtitia FOEZON, Monsieur Kévin JOLLY, Monsieur Mike KOVANI, Monsieur Florim KOVANI

Représentés : Madame Catherine DALICHOUX représentée par Monsieur Hervé BROC

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

(Délibération)

2 – Nomination d'un secrétaire de séance

(Délibération)

3 – FINANCES :

Budget annexe Lotissement :

Approbation du CFU *(délibération)*

Affectation du résultat *(délibération)*

Budget primitif *(délibération)*

Budget principal :

Approbation du CFU *(délibération)*

Affectation du résultat *(délibération)*

Budget primitif *(délibération)*

Taux d'imposition :

Vote des taux d'imposition *(délibération)*

Subventions :

Vote des subventions annuelles *(délibération)*

Amortissements :

Durée des amortissements *(délibération)*

4 – FINANCES COMMUNALES :



Achat d'une table élévatrice pour la salle de cinéma

Présentation d'un devis (*discussion et délibération*)

Aide à la destruction de la prolifération des frelons asiatiques (*délibération*)

5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

(*Délibération*)

Vote des délégués (commissions et syndicats) (*délibération*)

6 – RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs du personnel (*délibération*)

7 – INFORMATIONS DU MAIRE (sans délibération)

Suivi des travaux Maison Médicale

(*Installation de modulaires Parc Linet*)

Chasse aux œufs

(*Point sur la manifestation*)

QUESTIONS DIVERSES



Délibérations du conseil :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026 (N° DE-016-2026)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2026, rédigé par le secrétaire de séance, a été communiqué aux membres du conseil.

Le président soumet à l'assemblée le procès-verbal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 tel qu'il a été présenté.
- **DONNE** pouvoir au maire pour procéder à toutes formalités de publicité et de conservation du procès-verbal conformément aux dispositions légales en vigueur.

Délibération : adoptée

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE (N° DE-017-2026)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le conseil municipal, après délibération,

- **PROCÈDE** à la nomination de **Monsieur Hervé BROCC**, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion.
- **PRÉCISE** que le secrétaire de séance aura pour mission de rédiger le procès-verbal de la séance.

Délibération : adoptée

LOTISSEMENT - APPROBATION DU CFU (N° DE-018-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le budget annexe du lotissement pour l'exercice 2025,

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2025, tel que présenté,
 - **DE CONSTATER** que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :
 - o Résultat de fonctionnement : **-6 951.73€**
 - o Résultat d'investissement : **- 3 488.85€**
 - **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.
 - **DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.
- Monsieur Vincent LEBRETON, Maire, n'a pas pris part au vote.



Délibération : adoptée

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT (N° DE-019-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le projet de budget primitif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2026,

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire de TRUN

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

· **D'APPROUVER** le budget primitif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2026,

· Ce budget se présente comme suit :

o Section de fonctionnement :

* Dépenses : **266 612.67€**

* Recettes : **266 612.67€**

o Section d'investissement :

* Dépenses : **477 546.51€**

* Recettes : **477 546.51€**

· **D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et ordonnancer les dépenses et à percevoir les recettes conformément aux crédits votés,

· **DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.

Délibération : adoptée

BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT (N° DE-020-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget annexe du lotissement de TRUN

VU le compte financier unique (CFU) arrêté au 08/04/2026

VU le rapport présenté par Vincent LEBRETON, Maire.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

· **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement qui s'élève à - 6951.73€ cumulé au résultat des années précédentes de 0€

o **REPORTER** à nouveau (compte 002) : - 6951.73€

· **D'AFFECTER** le résultat d'investissement de l'exercice 2025, qui s'élève à - 3488.85€ avec un résultat des années précédentes à - 220 933.99€



- REPORTER** au compte 001 : -224 422.84€
- D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires.
- DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.

Délibération : adoptée

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU CFU (N° DE-022-2026)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Collectivités Territoriales relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le budget communal de l'exercice 2026

Vu le rapport présenté par Vincent LEBRETON, Maire

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

·**D'APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU) du budget communal pour l'exercice 2025, tel que présenté,

·**DE CONSTATER** que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

oRésultat de fonctionnement : - **35 138.46€**

oRésultat d'investissement : + **494 212.27€**

·**D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

·**DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.

Monsieur Vincent LEBRETON, Maire de TRUN, n'a pas pris part au vote.

Délibération : adoptée

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF (N° DE-025-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026,

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire de TRUN

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

·**D'APPROUVER** le budget primitif principal de la commune pour l'exercice [année],

·Ce budget se présente comme suit :

oSection de fonctionnement :

*Dépenses : **1 277 282.29€**

* Recettes : **1 277 282.29€**

oSection d'investissement :

*Dépenses : **523 879.80€**

*Recettes : **523 879.80€**

·**D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et ordonnancer les dépenses et à percevoir les recettes conformément aux crédits votés,

·**D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites fixées par la réglementation,

·**DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DU RESULTAT PRINCIPAL (N° DE-026-2026)

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-200 071,36		497 351,34	90 000,00 120 000,00	30 000,00	327 279,98
FONCT	542 516,25	396 932,29	154 017,33			299 601,29

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	299 601,29
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	297 279,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	299 601,29
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



Délibération : adoptée

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (N° DE-027-2026)

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 relative à la fiscalité directe locale,

VU le budget primitif de l'exercice 2026,

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire De TRUN

Après en avoir délibéré,

Décide :

·De maintenir pour l'exercice 2026 les taux des impositions directes locales fixés en 2025 comme suit :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : **41.66 %**
- Taux sur la taxe sur le foncier non bâti : **18.03%**
- Taux sur la Taxe d'habitation : **15.84 %**

·**APRÈS** des commissions compétentes, d'approuver les taux ci-dessus,

·**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération : adoptée

ABROGATION DU DOSSIER « VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES » INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 (N° DE-028-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions relatives à la compétence du conseil municipal,

VU le dossier intitulé « vote des subventions annuelles » inscrit à l'ordre du jour de la séance du 08 avril 2026,

Considérant que les éléments nouveaux nécessitent son retrait,

Après en avoir délibéré,

Décide :

·**D'ABROGER** le dossier intitulé « vote des subventions annuelles » inscrit à l'ordre du jour de la séance du 08 avril 2026,

·**DE RETIRER** ce dossier de l'ordre du jour,

·**DE NOTIFIER** cette décision aux personnes et services concernés,

·De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

DUREE DES ARMOTISSEMENTS (N° DE-029-2026)

Le Conseil Municipal de TRUN

VU les articles L.2321-2-27° et R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables applicables (M14, M4, M49),

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire de TRUN,

Après en avoir délibéré,

Décide :

·**D'ADOPTER**, à compter de l'exercice 2026

·Fonds de concours : 4 ans

·**D'AUTORISER** le Monsieur le Maire à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,

·**DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.

Délibération : adoptée

VALIDATION DUN DEVIS POUR L'ACQUISITION DUNE TABLE ELEVATRICE A LA SALLE DE CINEMA (N° DE-030-2026)

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le devis n° 001DEPA260095 établi par PROVOST DISTRIBUTION en date du 01 avril 2026, d'un montant de **1180.85€ HT** soit **1417,02€ TTC**,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

·**D'APPROUVER** le devis n°001DEPA260095 pour l'acquisition d'une table élévatrice destinée à la salle de cinéma,

·**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les dépenses correspondantes,

·**D'INSCRIRE** cette dépense au budget d'investissement de l'exercice 2026,

·**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette acquisition,

·**DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information et suivi.

Délibération : adoptée

PARTICIPATION FINCANCIERE DE LA COMMUNE A LA CAMPAGNE DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES (N° DE-031-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques sur le territoire communal,

VU la convention proposée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les



Organismes Nuisibles (FDGDON) de l'Orne,

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire de TRUN

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la participation financière de la commune à la campagne de destruction des nids de frelons asiatiques,
- D'autoriser la signature de la convention avec la FDGDON de l'Orne, ainsi que de tout avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette action,
- De fixer la participation financière de la commune à hauteur de 30% dans la limite de 100€
- De préciser que cette participation s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire relatifs à la protection de la salubrité publique,
- D'autoriser le Maire à engager les crédits correspondants au budget communal,
- De transmettre la présente délibération aux services compétents pour information et contrôle.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (N° DE-032-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-18 et suivants relatifs au fonctionnement des conseils municipaux,

VU le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU le rapport présenté par Monsieur Vincent LEBRETON, Maire de TRUN

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de TRUN,
- D'AUTORISER** le Maire à en assurer la publication et la communication à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,
- DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services compétents pour information,
- DE PREVOIR** la révision du règlement intérieur en fonction des évolutions législatives, réglementaires ou des besoins du Conseil Municipal.

Délibération : adoptée

DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES (N° DE-033-2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la composition et le fonctionnement des commissions communales,

VU le rapport présenté par le Maire de TRUN

Après en avoir délibéré,

Décide :



- **DE PROCÉDER** à la désignation des délégués pour siéger au sein des commissions communales suivantes (voir tableau annexé)
- **DE FIXER** la durée du mandat des délégués conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
- **D'AUTORISER** le Maire à notifier les résultats de cette désignation aux intéressés et à prendre toutes mesures nécessaires au bon fonctionnement des commissions.

COMMISSIONS COMMUNALES 2026 -2032		
FINANCES	Vincent LEBRETON	
	Sophie DUVAL	
	Mike KOVANI	
TRAVAUX	Vincent LEBRETON	
	Hervé BROC	
	Florim KOVANI	
	Kévin JOLLY	
	Lydia POUPIN	
	Mélanie LESELLIER	
	Florence ECOBICHON	
	Fabien JOUADÉ	
	Fabrice PESCHET	
MARCHÉS PUBLICS & APPEL D'OFFRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Vincent LEBRETON	
	Kévin JOLLY	Mélanie LESELLIER
	Mike KOVANI	Florence ECOBICHON
	Hervé BROC	Florim KOVANI
ATTRACTAVITÉS ET DYNAMIQUE LOCALE	RÉFÉRENTS	
	Vincent LEBRETON	
	Florence ECOBICHON	Mélanie LESELLIER
	Lydia POUPIN	Pascal JÉHAN
	Catherine DALICHOUX	Fabrice PESCHET
	Léa VIEL	
COMMUNICATION	RÉFÉRENT	AGENT
	Laëtitia FOEZON	Aurélie
ASSOCIATIONS	RÉFÉRENT	AGENT
	Fabrice PESCHET	Nathalie
LOTISSEMENT	RÉFÉRENT	AGENT
	Mélanie LESELLIER	Marine
JUMELAGE	RÉFÉRENT	AGENT
	Catherine DALICHOUX	Marine
SANTÉ	RÉFÉRENT	AGENT
	Sophie DUVAL	Nathalie
GARAGE ESPACE HELLER	RÉFÉRENT	AGENT
	Catherine DALICHOUX	Aurélie
CIMETIÈRE	RÉFÉRENT	AGENT
	Laëtitia FOEZON	Marine
	Florence ECOBICHON	



PLAN DE SAUVEGARDE INTERCOMMUNAL	RÉFÉRENT	AGENT
	Florence ECOBICHON	Nathalie
COMMERCE	RÉFÉRENT	AGENT
	Mélanie LESELLIER	Nathalie
ARTISANS / ENTREPRISES	RÉFÉRENT	AGENT
	Kévin JOLLY	Aurélie
	Hervé BROCH	
ENVIRONNEMENT DURABLE	RÉFÉRENT	AGENT
	Fabien JOUADÉ	Cédric
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	RÉFÉRENT	AGENT
	Pascal JÉHAN	Aurélie
COMITÉ DES FÊTES	RÉFÉRENT	AGENT
	Lydia POUPIN	Nathalie
ENFANCE ET JEUNESSE	RÉFÉRENT	AGENT
	Léa VIEL	Nathalie
BATIMENTS COMMUNAUX	RÉFÉRENT	AGENT
	Mike KOVANI	Cédric
	OBLIGATOIRE	
	NON-OBLIGATOIRE	

Déli
béra
tion

: adoptée

DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL (N° DE-034-2026)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4 à L.2122-10 relatifs aux modalités d'élection et de désignation au sein du conseil municipal,

VU les statuts et règlements des syndicats représentatifs au sein de la commune,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la représentation des syndicats au sein du conseil municipal conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **DE PROCÉDER** à la désignation des délégués des syndicats suivants : (voir tableau annexé)
- **DE FIXER** le nombre de délégués par syndicat conformément aux règles applicables.
- **DE DESIGNER**, pour chaque syndicat, les représentants suivants (voir tableau annexé)
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux syndicats concernés et aux services administratifs

compétents.

• **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise conformément aux dispositions en vigueur.

ORGANISMES & SYNDICATS	MEMBRES	
CCAS	Président de droit	Vincent LEBRETON
	Responsable et vice-présidente	Florence ECOBICHON
	MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	Lydia POUPIN
		Laëtitia FOËZON
		Léa VIEL
	MEMBRES HORS CONSEIL MUNICIPAL	Pascal JÉHAN
		Sylvie SAUCRAY
		Marie LEBRASSEUR
		Jean-Louis BLIN
		Sabrina BERTIAUX
		Bruno LEBÈGUE
EHPAD PIERRE WADIER	Président de droit	Vincent LEBRETON
	MEMBRES TITULAIRES	Catherine DALICHOUX Florence ECOBICHON
COLLÈGE ANDRÉ MALRAUX	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Mike KOVANI	Florim KOVANI
MAISON FAMILIALE RURALE	MEMBRE TITULAIRE	
	Léa VIEL	
AIPAA	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Mélanie LESELLIER	Vincent LEBRETON
CNAS	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Sophie DUVAL	Aurélie LOBRY
SMAEP TERRES D'ARGENTAN	DEUX TITULAIRES	UN SUPPLÉANT
	Vincent LEBRETON	Fabien JOUADÉ
	Kévin JOLLY	
SMAEP TERRES DE L'ORTIER	DEUX TITULAIRES	UN SUPPLÉANT
	Vincent LEBRETON	Fabien JOUADÉ
	Kévin JOLLY	
SDE (Syndicat Départemental de l'Eau)	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Vincent LEBRETON	Florence ECOBICHON
TE61	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Vincent LEBRETON	Florim KOVANI
SMICO / AGEDI	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Sophie DUVAL	Laëtitia FOËZON
COMITÉ JUNO CANADA	MEMBRE TITULAIRE	
	Fabien JOUADÉ	
COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Laëtitia FOËZON	Lydia POUPIN



FDGDON	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Fabien JOUADÉ	Mike KOVANI
DÉLÉGUÉ INCENDIE ET SECOURS / CORDEF (délégué défense)	MEMBRE TITULAIRE Catherine DALICHOX	
CONSEIL D'ÉCOLE - ÉCOLE PRIMAIRE	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
	Vincent LEBRETON	Sophie DUVAL

Délibération : adoptée

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (N° DE-035-2026)

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles relatifs à la gestion des effectifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le tableau des effectifs actuellement en vigueur dans la commune,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les effectifs aux évolutions des qualifications, des emplois et des missions exercées par les services communaux,

CONSIDÉRANT les propositions formulées par le Maire et après avis du Comité Technique ou des instances consultatives compétentes,

DÉCIDE :

·**D'APPROUVER** les modifications suivantes du tableau des effectifs, avec effet au 10 mars 2026 :

·(Voir tableau annexé)

·**D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment la transmission de la présente délibération à la préfecture pour contrôle de légalité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

·**APPROUVE** à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 10 MARS 2026					
Nbre de postes	Catégorie	Grade	Temps de Travail (annualisation)	Temps de travail	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
1 B		Rédacteur (secrétaire générale)	Temps Complet	100%	
1 B		Rédacteur (Comptabilité, RH)	TNC	54,28%	
1 C		Adjoint Administratif de 2ème classe	TNC	88%	
1 C		Adjoint Administratif de 2ème classe	TNC	34%	
FILIÈRE TECHNIQUE					
1 C		Agent de maîtrise	Temps Complet	100%	
1 C		Adjoint Technique 1ère Classe	Temps Complet	100%	
1 C		Adjoint Technique 1ère Classe	Temps Complet	100%	
1 C		Adjoint Technique 1ère Classe	Temps Complet	100%	
1 C		Adjoint Technique 2ème Classe	TNC	19%	
1 C		Adjoint Technique 1ère Classe	TNC	14%	
1 C		Adjoint Technique 1ère Classe	TNC	41%	
1 C		Adjoint Technique 1ère Classe	TNC	11%	
FILIÈRE CULTURELLE					
1 B		Assistant Territorial d'enseignement artistique	TNC 20h	70%	
13		Nombre de postes			



INFORMATIONS DU MAIRE (sans délibération)

LA MAISON MÉDICALE

Monsieur le Maire présente un point détaillé sur le suivi des travaux liés à la future maison médicale. Il rappelle que, sous le précédent mandat municipal, un devis avait été signé avec la société PETIT LOCATION pour l'installation de sept modulaires au Parc LINET. Ces structures temporaires doivent permettre d'accueillir trois médecins dès l'automne.

Toutefois, la mise en œuvre de ce projet nécessite l'obtention d'un permis de construire. Bien que les installations soient provisoires, la réglementation impose à la commune, en tant que personne morale, de faire appel à un architecte. À ce titre, le maire indique avoir rencontré un cabinet d'architectes au cours de la semaine, lequel doit prochainement transmettre une proposition financière pour une mission complète.

En parallèle, le recours à un géomètre s'avère également indispensable. Un cabinet a déjà été contacté à cet effet. Le maire souligne que ces prestations engendrent des coûts supplémentaires qui n'avaient pas été pleinement anticipés au départ. Néanmoins, il rappelle que la commune était consciente qu'un investissement financier serait nécessaire pour mener à bien ce projet, qui s'inscrit dans une volonté forte de renforcer l'offre de soins sur le territoire.

Enfin, Monsieur le Maire informe avoir proposé aux trois nouveaux médecins une rencontre avec la nouvelle équipe municipale. Celle-ci est prévue le mercredi 15 avril 2026 à 19h. Cette réunion vise à réaffirmer l'engagement de la commune à les accueillir dans les meilleures conditions et à les accompagner dans leur installation.

LA CHASSE AUX ŒUFS

Monsieur le Maire évoque l'organisation de la chasse aux œufs et tient à remercier l'équipe municipale pour sa réactivité et son engagement. Il souligne que cette équipe s'est constituée très rapidement malgré des délais courts, et qu'elle a fait preuve de motivation et d'efficacité dans la préparation de l'événement prévu samedi prochain.

Le rendez-vous est fixé à 9 heures au Garage ESPACE HELLER. Madame Florence ECOBICHON précise que les rôles ont été répartis entre les participants et qu'il reste notamment à procéder à la mise en place de la chasse en cachant les œufs au Champ de Foire.

Monsieur le Maire rappelle que cette animation a pour objectif de proposer une activité conviviale destinée aux enfants, tout en favorisant le lien social. Il insiste sur l'importance de cet événement comme moment privilégié de rencontre avec les familles de la commune.

À l'issue de la chasse, un moment de convivialité est prévu autour d'un verre de l'amitié, organisé avec l'implication de Madame Florence ECOBICHON. Ce temps d'échange permettra aux élus et aux habitants de mieux se connaître, d'échanger et d'être à l'écoute des attentes des familles.

COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors du vote du budget, une enveloppe globale a été prévue pour l'attribution de subventions aux associations locales. Cette décision s'inscrit dans la volonté de soutenir le tissu associatif de la commune.

Il précise que la commission des finances devra prochainement se réunir afin d'examiner les dossiers de demande de subventions déposés en mairie. Cette réunion constituera la première réunion de la commission des finances dédiée à ce sujet.

La date retenue est le mardi 14 avril 2026 à 18h. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'agir rapidement, en raison d'une échéance comptable fixée au 30 avril 2026, qui impose de statuer dans des délais contraints.

RENCONTRE AVEC LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu, accompagné de ses colistiers, sur le marché hebdomadaire du jeudi matin. Il souligne que, bien que le nombre de commerçants présents soit limité, ceux-ci font preuve d'assiduité et se déclarent satisfaits de leur activité à TRUN. Ils bénéficient d'une clientèle fidèle, ce qui contribue à donner du sens et de la stabilité à ce rendez-vous hebdomadaire.

Cette visite a permis d'aller à la rencontre des commerçants et d'échanger avec eux sur leur situation. Monsieur le Maire évoque la possibilité, à terme, de développer et d'étoffer le marché, tout en veillant à ne pas créer de concurrence préjudiciable aux acteurs déjà en place.

Il précise que ce sujet mérite d'être travaillé dans un premier temps en petit comité, avant de formuler des propositions concrètes. Enfin, il exprime son souhait d'organiser prochainement une rencontre plus large avec l'ensemble des commerçants de la commune afin de poursuivre la réflexion et renforcer le dialogue.

RENCONTRE AVEC LES COMMERÇANTS TRUNOIS

Madame Laurence BLIN et Monsieur Fabrice PESCHET se sont rendus à la rencontre des commerçants à l'occasion de la distribution d'affiches annonçant la chasse aux œufs. Ces échanges ont permis de recueillir leurs disponibilités et leurs attentes concernant une rencontre avec la municipalité.

Il ressort que le lundi est le jour le plus favorable pour organiser cette réunion. Après concertation avec les agendas du maire et des conseillers municipaux, la date du lundi 4 mai 2026 à 19h15 a été retenue.

Lors de cette rencontre, Madame Mélanie LESELLIER, conseillère municipale référente aux commerces, sera officiellement présentée aux commerçants. Le maire propose également l'envoi d'un courrier d'invitation afin de convier les commerçants à cette réunion, qui se tiendra dans la salle de réunion de TRUN.

Par ailleurs, il est indiqué que la rencontre avec les artisans et les chefs d'entreprise de la commune sera organisée dans un second temps, une fois les premiers contacts établis. Il est souhaité que les élus référents prennent l'initiative de contacter ces acteurs économiques et leur proposent également une date de rencontre, dans une démarche similaire de dialogue et de concertation.

RENCONTRE AVEC LES AGENTS DE TERRE D'ARGENTAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment rencontré des agents de Terres d'Argentan, relevant du service assainissement. Cette rencontre s'inscrit dans une démarche de préparation et d'anticipation des futurs travaux à réaliser sur le territoire communal.

Ces échanges ont permis d'aborder différents projets liés à l'assainissement, afin d'identifier les besoins, d'envisager les interventions à venir et de coordonner les actions entre les services concernés et la commune.

TRAVAUX SUR LE CHÂTEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du lancement prochain des travaux de réfection de la partie haute du château d'eau, prévus à compter du 20 avril 2026.

À cette occasion, une réflexion est engagée concernant le choix de la couleur de l'ouvrage. Deux options sont envisagées : une teinte neutre ou une couleur plus marquée. Monsieur le Maire indique ne pas avoir de position arrêtée sur ce point, évoquant initialement l'idée de s'inspirer de certaines couleurs locales, notamment en lien avec l'identité du territoire. Toutefois, cette piste apparaît difficile à concrétiser en raison de la diversité des teintes existantes.

Au cours des échanges, il est également souligné que les couleurs vives ont tendance à mal vieillir dans le temps et peuvent nuire à l'intégration paysagère de l'ouvrage. Monsieur le Maire partage cette préoccupation, estimant qu'un choix trop marqué pourrait ne pas s'harmoniser avec l'environnement.

À l'issue de la discussion, le Conseil Municipal décide de retenir une couleur neutre, privilégiant ainsi une solution sobre et durable.

VENTE PARCELLE LOTISSEMENT DE LA SABLONNIÈRE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous le vendredi 17 avril 2026 chez Maître Anne-Emmanuelle VADROT, notaire à TRUN, afin de procéder à la signature de la vente d'une troisième parcelle dans le cadre de l'extension du lotissement de la Sablonnière. Cette signature s'inscrit dans la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des terrains de ce lotissement communal.

RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation prochaine d'une réunion publique, qui n'avait pas été mise en place en amont, conformément à la volonté de la nouvelle municipalité. Il rappelle que l'objectif initial n'était pas d'engager une démarche de "combat municipal", mais plutôt d'aller à la rencontre de la population afin de présenter la nouvelle équipe.

Il souligne qu'environ deux tiers des membres du Conseil Municipal sont nouveaux, ce qui rend cette rencontre d'autant plus pertinente pour permettre aux habitants d'identifier les élus, leurs rôles et leurs domaines de responsabilité.

Dans cette perspective, un travail de préparation est prévu, notamment la réalisation d'un diaporama structuré présentant les différentes commissions, les référents et l'organisation municipale.

Cette réunion publique sera avant tout un temps d'échanges et d'écoute avec les habitants. Le maire précise qu'il ne s'agira pas de formuler des promesses, mais de recueillir les attentes et les remarques de la population. Les priorités d'action seront ensuite définies par l'équipe municipale, en tenant compte notamment des contraintes financières qui guideront les choix à venir.

ÉLECTIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que les élections intercommunales, là ce sont des enjeux importants, se dérouleront le 16 avril 2026 à 18h. Monsieur le Maire rappelle que les deux représentants interco sont Monsieur le Maire et Madame Catherine DALICHOUX, les enjeux sont la représentation de la commune auprès de l'interco. Monsieur le Maire informa avoir reçu les différents représentants de l'interco en leur spécifiant clairement que les projets autour de l'interco pour TRUN étaient le projet de la maison médicale et que c'était vraiment une priorité et le deuxième sujet important pour la commune est le centre de loisirs. Monsieur le Maire reviendra vers l'Assemblée.

SALON DU BIEN-ÊTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été saisi d'une demande d'organisation d'un salon du bien-être à TRUN, envisagé pour les 2 et 3 mai 2026. Dans ce cadre, une pré-réservation de la salle des fêtes a été sollicitée.

Il est précisé que la demande initiale portait sur l'utilisation du garage ESPACE HELLER. Toutefois, cet équipement n'est pas jugé adapté à ce type d'événement, tant en raison de sa vocation que de sa capacité d'accueil insuffisante pour un salon de bien-être.

Afin d'examiner la demande de manière approfondie, Monsieur le Maire a sollicité des informations complémentaires, notamment l'identité précise des exposants ainsi que la nature des activités et des produits présentés.

L'ensemble des éléments transmis sera étudié avant que Monsieur le Maire n'émette un avis sur la faisabilité et les conditions d'organisation de cet événement.

ACTIVITÉ MUSICALE GARAGE ESPACE HELLER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son initiative visant à mettre en place une animation musicale au garage ESPACE HELLER, dans le but de valoriser ce lieu et de l'ancrer davantage dans la vie du territoire.

Il souligne la présence sur la commune d'un jeune musicien, auteur de compositions originales, qui serait disposé à assurer la première animation musicale dans cet espace. Cette proposition s'inscrit dans une volonté de dynamiser le site et de lui donner une nouvelle dimension culturelle et conviviale.

Monsieur le Maire indique qu'il doit prochainement reprendre contact avec cet artiste afin de lui proposer plusieurs dates possibles, envisagées pour les mois de mai ou juin 2026.



CONCLUSION DUN AVENANT AU BAIL INITIAL CONCLU AVEC MADAME MARYSE BIBAUT (N° DE-036-2026)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives à la gestion du patrimoine communal,

VU le bail initial conclut le 15 mars 2022 entre la commune de TRUN et Madame Maryse BIBAUT, portant sur la location d'un appartement F3, sise au 2 rue du Sap à TRUN 61160.

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les conditions du bail initial : révision du loyer au 1^{er} avril de chaque année.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

·**D'APPROUVER** la conclusion de l'avenant au bail initial conclut avec la commune de TRUN et Madame Maryse BIBAUT, dont les principales modifications sont les suivantes :

o Révision du loyer au 1^{er} avril de chaque année.

·**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

·**DE TRANSMETTRE** la présente délibération à [Nom du bailleur ou locataire] et aux services compétents.

Délibération : adoptée

La séance est levée à 21h40.

Monsieur Vincent LEBRETON
Président de séance

Monsieur Hervé BROCC
Secrétaire de séance

